

La Nation peut être confrontée à différents types de crises, liées à des risques majeurs. C'est le cas d'accidents technologiques ou industriels, de crises sanitaires, d'attaques terroristes ou cyberterroristes, d'agressions militaires.

L'existence d'une organisation de gestion de crise robuste est un élément structurant de la stratégie de sécurité nationale mise en place par les pouvoirs publics.

L'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures encadre le dispositif interministériel.

En cas de survenance d'une crise, les ministères économiques et financiers prennent toute leur place dans ce dispositif, en apportant avec la réactivité nécessaire leur expertise en matière de sécurité et de continuité économique. C'est le service du Haut fonctionnaire de défense qui a la responsabilité de la préparation et de l'activation de l'organisation ministérielle de gestion de crise.

L'organisation régulière d'exercices de gestion de crise est indispensable pour entraîner l'organisation de gestion de crise existante et s'assurer de la pertinence des plans nationaux de réponse aux divers types de crise. Les MEF sont partie prenante aux exercices interministériels majeurs organisés par le secrétariat général de la défense nationale (SGDSN).